



AMI N° **007** /AMI/MINTP/SG/CPR-FC/SPM/IP4

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SERVICES DE CONSULTANT

Pays :	Cameroun
Nom du Projet :	Phase II de l'aménagement de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati-Ngaoundéré : section Ngatt-Febadi-Likok
Secteur :	Transport
Services de consultant :	de Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Ngatt-Febadi-Likok en deux lots ; lot 7 : Ngatt-Tekel (68,4 km) ; lot 8 : Tekel-Likok (76,2 km).
Mode de financement :	de Mode de financement de la charia
Code du Projet :	CMR1033

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun *a sollicité* un financement de la Banque islamique de développement pour couvrir le financement de la **Phase II de l'aménagement de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati-Ngaoundéré : section Ngatt-Febadi-Likok**. A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour les paiements éligibles au titre du contrat de services d'un consultant pour lequel la présente manifestation d'intérêt est émise.
2. Les services comprennent Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Ngatt-Febadi-Likok en deux lots ; lot 7 : Ngatt-Tekel (68,4 km) ; lot 8 : Tekel-Likok (76,2 km). Les prestations qui seront confiées au Consultant sont les suivant :
 - **Mission 1. (DET) :** Direction de l'Exécution des contrats de Travaux ;
 - **Mission 2. (OPC) :** Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier ;
 - **Mission 3. (AOR) :** Assistance aux Opérations de Réception.
3. Les prestations sont prévues pour une durée de 37 mois calendaire, pour 2 216 H/mois (personnel cadre, de courte durée, de suivi de l'exécution et auxiliaire).
4. Les termes de référence (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC) du Ministère des Travaux Publics.
5. Le Ministre des Travaux Publics invite maintenant les Firmes de consultants (Consultant) éligibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services (brochures, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité du personnel compétent pour la mission, etc.).
6. Pour faire acte de candidature, chaque Consultant (firme) devra remplir les critères de qualification ci-dessous :
 - ❖ Expérience générale dans le domaine de la surveillance et contrôle des travaux routiers neufs ou de réhabilitation lourde (reconstruction) durant les dix (10) dernières années (2014 - 2024) ;

- ❖ Avoir réalisé au moins trois missions sur le financement des Partenaires Techniques et Financiers (BID, Banque mondiale ou BAD...) dans le domaine de surveillance et contrôle des travaux routiers neufs ou de réhabilitation lourde (reconstruction) d'un linéaire minimal de 50 km durant les dix (10) dernières années (2014 - 2024) ;
- ❖ Avoir réalisé au moins une mission sur le financement des Partenaires Techniques et Financiers (BID, Banque mondiale ou BAD) dans le domaine du contrôle et surveillance des travaux routiers neufs ou de réhabilitation lourde (reconstruction) d'un linéaire minimale de 50 km en Afrique subsaharienne durant les dix (10) dernières années (2014 - 2024).

NB : Le Consultant devra **obligatoirement** fournir dans son dossier d'expression d'intérêt pour chaque projet, les justificatifs de ses références en termes de contrat déjà réalisés avec succès (1ere page, 2e page, page de signature des contrats, PV de réception technique de la phase finale ou attestation de bonne fin).

7. Les consultants intéressés sont invités à lire les clauses 1.12.1 et 1.12.2 des Directives de la BIsD pour la passation des marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (les "Directives de passation de marchés") qui énoncent les politiques de la BIsD en matière de conflits d'intérêts.
8. Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires du groupement sont solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
9. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)**, parmi les firmes des Pays Membres, énoncée dans les Directives en matière d'acquisition.
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **entre 09 heures et 16 heures**.
11. Les expressions d'intérêt doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **4 MARS 2025**, à **15 heures 30 mn** ; heure locale et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour le Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Ngatt-Febadi-Likok en deux lots ; lot 7 : Ngatt-Tekel (68,4 km) ; lot 8 : Tekel-Likok (76,2 km) »**.

NB : Pour faciliter l'exploitation des candidatures pendant le processus d'évaluation, les consultants désireux de déposer des expressions d'intérêt en copie physique devront fournir une copie éditable de leur proposition de candidature, cette copie sera fournie dans une clé USB.

A l'attention de Monsieur le **Ministre des Travaux Publics**

Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC) sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre.

Adresse géographique : Ministère des Travaux Publics, Yaoundé, Cameroun

Téléphone : (237) 222 22 44 51 ou 222 22 22 94 ; **Fax :** (237) 222 23 48 78 ou 222 22 22 94

E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr

Yaoundé, le 27 JAN 2025

Le **Ministre des Travaux Publics**

